



N°06 / OCTOBRE 2021

LA LETTRE D'INFORMATION SOLARZAC

*"L'avenir est à ceux qui osent et réalisent.
Il nous est donc ouvert."*

Pierre Laffitte, créateur de Sophia Antipolis, 1984

À la mémoire de Laurent Bonhomme
*co-fondateur et ancien Président d'ARKOLIA Energies,
décédé le 14 juin 2021*



RAPPORT D'ÉTAPE
DU CONSEIL SCIENTIFIQUE CONSULTATIF
ET DE SUIVI DES ÉTUDES



POURQUOI UN COMPTE-RENDU ?

Mis en place fin 2019, le CSCSE avait pour but d'évaluer de façon indépendante les études complémentaires souhaitées par le garant. Il a été un carrefour d'investissement scientifique et d'idées apaisées autour de nouveaux scénarios, pour une meilleure intégration géographique et sociale d'un véritable projet de territoire. Les énergies renouvelables, dont le photovoltaïque centré sur la valorisation des atouts naturels du territoire, sont un des vecteurs de la transition énergétique, écologique et économique. Le projet SOLARZAC de production « d'électricité verte » est une réponse aux objectifs régionaux du programme REPOS. Au-delà de la sobriété énergétique et des petits équipements, les grandes installations (1% des nouveaux équipements, près de 50% de la nouvelle puissance) en détiennent les clés de la réussite.



EN SYNTHÈSE

La co-activité, photovoltaïsme et agro-pastoralisme associés, est le principe directeur du projet. La centrale photovoltaïque occupera une surface maximale de 200 ha. Les études de SOLAGRO ont démontré que les capacités du site équipé de panneaux permettaient une renaissance du pastoralisme à Calmels et au Luc ajoutant une plus-value économique, sociale et esthétique au territoire.

Le deuxième volet des études concernait le rapport entre les installations photovoltaïques et l'environnement dans un contexte géographique relevant de nombreuses contraintes : zones Natura 2000, aire du patrimoine mondial de l'UNESCO (Bien Causses et Cévennes) et proximité des grands sites de Navacelles et Saint-Guilhem-le-Désert, des parcs National des Cévennes et Régional des Grands Causses. Les expertises du bureau d'études ABIES ont ciblé avec attention la biodiversité pour redonner sens aux lieux et aux composantes paysagères caussenardes.

La troisième thématique traitait de la question du foncier, des usages futurs des quelque 800 ha entourant le champ photovoltaïque. Le principe d'une propriété collective publique ouvrant le territoire à des pratiques populaires de découverte notamment et éventuel du potentiel immobilier existant a été retenu.



CONCLUSION

Les analyses du CSCSE ont conclu que le modèle économique du projet SOLARZAC repose sur la valorisation/protection de l'espace caussenard (biodiversité), le renouveau pastoral (agropastoralisme), le partage de la richesse (solidarité régionale), et sur la réappropriation collective du terrain permettant de nouveaux usages. De façon certaine, le renouveau agro-pastoral associé à l'enrichissement écosystémique des terres de Calmels/Le Luc est possible. Tout comme la création d'un nouveau modèle économique de la production d'électricité associé à une gestion collective du foncier.

Tout comme est envisageable la mise au point d'une filière locale et innovante de production/ stockage/distribution d'hydrogène vert. Véritable vecteur de la décarbonation des usages industriels et des transports, l'intérêt de l'hydrogène renouvelable dans le mix énergétique n'est plus à démontrer, en témoigne le plan stratégique de la Commission Européenne visant une capacité installée de 40 GW d'ici 2040, contre 1 GW aujourd'hui. Suivant le mouvement, la France a déployé un plan hydrogène qui priorisera 3 secteurs principaux, dont celui des transports. C'est dans cette optique que souhaite s'inscrire Arkolia Énergies avec le projet Solarzac, proche de l'A75, qui pourrait offrir une possibilité de ravitaillement pour les poids lourds. L'opportunité de déploiement de la molécule sera partie prenante de cette nouvelle étape d'information.



"L'enjeu de la nouvelle étape d'information et de dialogue qui doit être engagée avec les acteurs du territoire et le public n'est-il pas, tout simplement, de transformer ces "possibles" en réalité partagée par le plus grand nombre."

Jean-Paul Volle, Président du CSCSE

Ce rapport d'étape est une synthèse des travaux, entretiens et échanges conduits tout au long de l'année 2020, largement bouleversée par la crise sanitaire, et le premier semestre de l'année 2021. Il se veut bilan d'étape du travail en cours poursuivi par le CSCSE.

Le conseil scientifique contribuera à la suite des travaux et dressera un deuxième bilan d'étape.



[En savoir plus sur le CSCSE](#)

[Consulter le compte-rendu](#)



1^{er} RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA CONCERTATION CONTINUE DE LA GARANTE NOMMÉE PAR LA CNDP



Le 10 mai dernier, **Floriane Danhyer**, garante nommée par la Commission nationale du débat public, a rendu son rapport intermédiaire n°1, couvrant la période de novembre 2019 à avril 2021. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations de la garante pour la suite de la concertation continue.



[En savoir plus sur le rôle de la garante](#)



[Consulter le rapport intermédiaire n°1](#)